

**65530 - Fonds d'innovation**

**Contrat départemental - Proposition  
d'attribution d'une subvention au titre  
du Fonds d'Innovation Territoriale à la  
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU et  
d'approbation d'un projet de convention pour la  
réalisation d'une étude de Plan de Déplacement**

**Rapport n° CD/2018/108**

**Service Chef de file :**

M320 - Service de l'entretien des Routes

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention visant à participer au financement des études nécessaires à l'élaboration du Plan de Déplacement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH).

Une position de partenaire dans la démarche de Plan de Déplacement permettrait au Département de s'assurer de la bonne articulation de la politique de déplacement de la CAH avec les politiques départementales de mobilité et avec le Plan Territoires Connectés et Attractifs.

Les quatre phases de l'étude projetée sont les suivantes : réalisation d'un diagnostic territorial approfondi, élaboration et l'évaluation de scénarii, définition du projet et mise au point d'un plan d'actions.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure pour la réalisation de ce projet.

## **1 – PERTINENCE DU PROJET**

Les contrats départementaux constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021.

Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement coconstruits avec les acteurs des territoires.

Le projet de Plan de Déplacement de la CAH s'inscrit pleinement dans l'un des enjeux prioritaires du territoire d'Action Nord : « Aménager des territoires connectés et attractifs,

à énergie positive et développer l'emploi », avec l'objectif opérationnel de « Construire des solutions innovantes de mobilité ».

## **2 - CONTEXTE**

Le projet de Plan de Déplacement de la CAH s'inscrit dans un contexte riche en matière de mobilité :

- engagement de plusieurs projets structurants, comme le Pôle d'échanges multimodal à la gare de Haguenau, la création de la Voie de Liaison Sud visant à désengorger le centre-ville ou encore la réalisation de l'éco-quartier Thurot sur d'anciennes casernes à proximité de la gare et du centre ville, qui impliquent de penser les mobilités autrement que par la seule voiture individuelle ;
- élargissement à venir du réseau RITMO, anciennement réseau de transport interurbain de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder et dont la compétence est aujourd'hui assurée par la CAH. Les évolutions réalisées ou prévues sont l'entrée dans le giron du RITMO au 1er septembre 2018 de la ligne 320 Haguenau-Brumath de la Région, et la création d'une connexion avec la gare Sud de Brumath ;
- réflexions à engager sur les interconnexions des schémas des itinéraires cyclables des Communautés de Communes qui ont rejoint la CAH, ainsi qu'avec le plan vélo du Département et les extensions à envisager notamment vers les zones d'activités et les zones commerciales.
- lancement d'une étude de circulation sur le périmètre de la Zone d'Activité de Schweighouse-sur-Moder, qui permettra également d'alimenter le Plan de déplacement.

Le Plan de déplacement dont la CAH souhaite se doter lui permettra :

- d'étendre l'exercice de sa compétence mobilité à l'ensemble de son territoire et à toutes les mobilités et modes de déplacements,
- de se doter d'un outil de planification stratégique et innovant pour l'organisation des déplacements sur son territoire,
- de faire évoluer le document vers un Plan de Déplacements Urbains (PDU) réglementaire quand sa population atteindra le seuil de 100 000 habitants.

De plus, le territoire de la CAH est desservi par six gares. L'étude du Plan de Déplacement prévoit une réflexion sur l'interconnexion entre ces six gares avec les autres modes de transport, en lien avec le projet de « gare sud » à Haguenau.

## **3 - OBJECTIFS**

Il est proposé à la Commission Permanente de soutenir cette démarche, ce qui permettra au Département de s'assurer de la cohérence du Plan de déplacement avec ses propres politiques en matière de mobilité, notamment :

- l'inclusion de tous les usagers (jeunes, aînés, personnes en situation de handicap, personnes défavorisées),

- la concordance avec les axes du Plan Territoires Connectés et Attractifs, comme le renforcement de l'attractivité des territoires ou la valorisation des alternatives à la voiture individuelle,
- l'articulation avec le réseau cyclable départemental,
- la prise en compte du schéma départemental des aires de covoiturage du Bas-Rhin.

De manière générale, l'étude devra également prendre en compte les évolutions sociétales actuelles en matière de déplacement et notamment :

- le développement du télétravail,
- la lutte contre l'autosolisme (covoiturage, création parkings relais),
- l'autopartage, y compris en zone rurale.

#### **4 – PHASES DU PROJET**

Les quatre phases de l'étude sont les suivantes :

- 1) Réalisation d'un diagnostic approfondi des déplacements au sein de la CAH et vers les territoires voisins,
- 2) Élaboration et évaluation de scénarii pour l'évolution des réseaux et des services de mobilité à l'horizon 2030,
- 3) Définition du projet,
- 4) Mise au point du plan d'action.

#### **5 – FINANCEMENT DU PROJET**

Le coût global de l'étude est estimé à 124 095 € TTC.

La répartition entre les quatre cofinanceurs se fera de la façon suivante :

- Communauté d'Agglomération de Haguenau : 34 695 €
- Caisse des Dépôts : 34 600 €
- Département du Bas-Rhin : 30 000 €
- Région : 24 800 €.

La commission territoriale Nord du 19 novembre 2018 a rendu un avis favorable sur l'éligibilité de cette étude et a proposé une contribution financière du Département à hauteur de 30 % plafonnée à 30 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, conformément aux critères de financement du fonds d'innovation du contrat départemental (délibération n° CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, commanditaire de l'étude.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FDS INNOVI 2018/1	G2018 2021 FONDS D'INNOVATION INVESTISSEMENT	200 000,00 €	170 000,00 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

*- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale d'un montant de 30 000 € à la Communauté d'Agglomération de Haguenau en vue de la réalisation de l'étude de son Plan de Déplacement ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière afférente, à conclure entre le Département et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, annexé à la présente délibération ;*

*- autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

Frédéric BIERRY